

**Directive 97/23/CE****Mots clés :** Documentation technique

Instructions de service

Notice d'instructions

**Référence directive :** Annexe I § 3.4- 97/23/CE

Annexe III- 97/23/CE

**Accepté par le CLAP :****16/03/2000****Sujet :** EES Fabrication – Documentation technique**Question :**

Dans la version française de la DESP, l'expression "documentation technique" est employée à la fois au § 3.4 b) "Instructions de service" de l'annexe I et dans les différents modules d'évaluation de la conformité à l'annexe III.

S'agit-il des mêmes documents ?

**Réponse :**

Non.

Il y a un problème de traduction : la version anglaise utilise le vocable « technical documents » pour le § 3.4 b) de l'annexe I (il s'agit des documents techniques nécessaires à la compréhension de la notice d'instruction) et le vocable « technical documentation » pour les documents nécessaires à l'évaluation de la conformité demandés par l'annexe III. ( voir également fiches CLAP 19, CLAP 20 - Orientation 6/2 et CLAP 21 - Orientation 8/3).

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.